BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2829

51 – MARNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHÂLON-EN-CHAMPAGNE

Jugement d'ouverture

Date : 20 mars 2025.
Jugement d'extension de liquidation judiciaire.
480 255 272 RCS Châlons-en-Champagne.
NATH-BAR.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : Restaurant, café, discothèque, café-théâtre, dîners spectacles, théâtre, traiteur, bar, salon de thé.
Adresse : rue Augustin Fresnel Zac les Escarnotières, 51000 Châlons-en-Champagne.
Date : 20 mars 2025.
Jugement d'extension de liquidation judiciaire.
480 192 483 RCS Châlons-en-Champagne.
OASIS FIELD.
Forme : Société civile immobilière.
Activité : Acquisition en propriété, mise en valeur, gestion, transformation, location de tous immeubles, biens et droits immobiliers situes en france ou a l'étranger.
Adresse : rue Augustin Fresnel, 51000 Châlons-en-Champagne.
Complément de jugement : Jugement d'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de Sarl Nath-bar, date de cessation des paiements le 20 mars 2025 et confirmant la désignation du liquidateur Selarl Amandine Riquelme : Me Amandine Riquelme. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Jugement d'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de Sarl Nath-bar, date de cessation des paiements le 14 juin 2022 et confirmant la désignation du liquidateur Selarl Amandine Riquelme : Me Amandine Riquelme. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.